Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17/07/2025
ID : 048-200069268-20250710-D25_060-DE

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2025

****

NOMBRE DE DELEGUES	
En exercice :	34
Présents :	21
Votants :	28

D25.060

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix juillet,
à 20 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory (suppléant de CONFORT René), CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), LAFON Madeleine (pouvoir à VALENTIN Christine), BLANC Sébastien (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, J FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Philippe ROCHOUX été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

D25.060 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Philippe ROCHOUX Vice-président informe le Conseil Communautaire que des écritures d'ajustement et de compte à compte apparaissent nécessaires sur le budget principal.
Il s'agit notamment de prendre en compte,

Les dépenses suivantes en investissement :
- l'ajustement de l'opération 146 du programme de voirie SDEE 2025, le montant de l'avance budgétisé était insuffisant (manquait 31 000€)
- l'ajustement de l'opération 147 du programme Loc Aubrac Hub Gare de Banassac, le montant du devis est supérieur et la recette sera en conséquence,
- l'ajustement de l'opération 126 du programme Piscine de la Canourgue, le solde de l'AMO n'a pas été prévu au budget, (manquait 500€)
- prise en compte de la fluctuation du montant des emprunts à taux variable (emprunts auprès de la Caisse des Dépôts pour la piscine et Locaux Trémoulis), (Rajout 2000€).

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17/07/2025
ID : 048-200069268-20250710-D25_060-DE

Les recettes suivantes en investissement :

- Recette correspondant aux travaux de voirie (opération 146) montant budgétiser insuffisant, nécessité de rajouter 51 000€
- Recette avance 31 000€
- FCTVA = 682€

- Suite à une erreur de saisie de fonction, il est nécessaire de faire le changement de fonction sur les recettes d'investissement des opérations 144 (voirie 2024) et 146 (voirie 2025) qui ont été mises soit en administration générale (020) soit en collecte des déchets (7212). Elles auraient dû être mise en voirie (844) et ses écritures restes donc neutres au budget principal.

Monsieur le Vice-Président en charge de la Commission Finances, propose d'établir une décision budgétaire modificative N°1 pour prévoir les crédits budgétaires correspondants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2311.1 à 3, L2312.1 à 4 et L2313.1 et suivants,
VU la délibération N°D25.038 en date du 3 avril 2025 adoptant le Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2025,
CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

Ouï l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE la décision modificative N°1 telle que figurant ci-après, intégrant les régularisations ci-dessus exposées, à savoir :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222-020: FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	682.00 €
TOTAL R 10: Dotations, fonds divers et réserves	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**682.00 €**
R-1313-146-844: VOIRIE 2025	0.00 €	0.00 €	0.00 €	153 000.00 €
R-1323-146-7212: VOIRIE 2025	0.00 €	0.00 €	153 000.00 €	0.00 €
R-1323-146-844: VOIRIE 2025	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51 000.00 €
TOTAL R 13: Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**153 000.00 €**	**204 000.00 €**
D-1641-020: Emprunts en euros	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641-321: Emprunts en euros	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-146-7212: VOIRIE 2025	0.00 €	0.00 €	358 500.00 €	0.00 €
R-1641-146-844: VOIRIE 2025	0.00 €	0.00 €	0.00 €	358 500.00 €
TOTAL 16: Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**2 000.00 €**	**358 500.00 €**	**358 500.00 €**
D-2111-141-62: ACQUISITIONS FONCIERES	0.00 €	45 522.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2145-147-633 : LOC AUBRAC HUB GARE BANASSAC	0.00 €	3 660.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**49 182.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2317-126-321: RENOVATION PISCINE DE LA CANOURG	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17/07/2025
ID : 048-200069268-20250710-D25_060-DE

D-238-146-844: VOIRIE 2025	0.00 €	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238-144-020: VOIRIE 2024	0.00 €	0.00 €	133 807.00 €	0.00 €
R-238-144-844: VOIRIE 2024	0.00 €	0.00 €	0.00 €	133 807.00 €
R-238-146-020: VOIRIE 2025	0.00 €	0.00 €	153 000.00 €	0.00 €
R-238-146-844: VOIRIE 2025	0.00 €	0.00 €	0.00 €	184 000.00 €
TOTAL 23: Immobilisations en cours	**0.00 €**	**31 500.00 €**	**286 807.00 €**	**317 807.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**82 682.00 €**	**798 307.00 €**	**880 989.00 €**

Total Général	**82 682.00 €**	**82 682.00 €**

DECIDE d'établir une décision modificative N°1 afin de prévoir les crédits budgétaires y afférents et pouvoir comptabiliser les écritures correspondantes,

CHARGE Monsieur le Président ou le Vice-Président de l'exécution de la présente délibération, et de sa notification à Monsieur le Trésorier de Marvejols,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 17 juillet 2025,
Le Président,

Jean-Claude SALEIL

48500 LA CANOURGUE